

**Fiche de données de sécurité**

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**510.000 teinture**

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 510

Page 1 de 10

**1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise****Identification de la substance ou de la préparation**

510.000 teinture

**Utilisation de la substance/préparation**

Couleur

**Identification de la société productrice**

Société:	PRODUCTOS TARRAGÓ S.A.	
Rue:	Narcís Monturiol 18. P.Ind. Bufalvent	
Lieu:	E Manresa. Barcelona. Spain	
Téléphone:	+34 93 874 8342	Téléfax: +34 93 878 4042
e-mail:	info@tarrago.com	
Interlocuteur:	Silvia Pozo	
e-mail:	silviapozo@tarrago.com	
Internet:	www.tarrago.com	
Service responsable:	Sílvia Pozo	
	R+D Manager	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence:	+34 93 874 8342	

**2. Identification des dangers****Classification**

Indications de danger : Facilement inflammable, Nocif, Irritant

Phrases-R:

Facilement inflammable.

Irritant pour les yeux et la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

GHS:

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**3. Composition/informations sur les composants****Caractérisation chimique ( substance )**

**Fiche de données de sécurité**

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**510.000 teinture**

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 510

Page 2 de 10

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° REACH	Classification SGH	
200-662-2	Aceton	40 - 50 %
67-64-1	F, Xi R11-36-66-67	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	
270-690-8	Hydrocarbures C>=5, riches en C5-6; naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	20-25 %
68476-50-6	F, Xn, Xi, N R11-38-65-67-51-53	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225-H304-H315-H336-H411	
200-578-6	alcool éthylique, éthanol	15-25 %
64-17-5	F R11	
	Flam. Liq. 2; H225	
215-535-7	xylène	2-5 %
1330-20-7	Xn, Xi R10-20/21-38	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315	

Textes des phrases R- et H- voir le chapitre 16.

**4. Premiers secours****Après inhalation**

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Consulter un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver avec de l'eau et du savon.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas provoquer de vomissement.

**Indications pour le médecin**

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****Moyen d'extinction approprié**

Extincteur à sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau à grand débit.

**Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, il peut se former

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Fiche de données de sécurité**

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**510.000 teinture**

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 510

Page 3 de 10

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Les précautions individuelles**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

**Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Les méthodes de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

**7. Manipulation et stockage****Manipulation****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

**Stockage****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 40 °C.

**Indications concernant le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Information supplémentaire**

Protéger de la chaleur. À protéger du gel. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Éviter une exposition directe au soleil.

Classe de stockage (VCI):

3

**8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle****Valeurs limites d'exposition**

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

## 510.000 teinture

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 510

Page 4 de 10

## Valeurs limites (maximales) d'exposition professionnelle

N° CAS	Substance	ml/m <sup>3</sup>	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
68476-50-6	Hydrocarbures C <sub>&gt;=5</sub> , riches en C5-6; naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	200	1000		VME (8 h)	MAK
					VLE (15 min)	MAK
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, Isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

## Contrôles de l'exposition



## Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. (filtre à gaz du type A2 )

## Protection des mains

gants résistants aux solvants: caoutchouc nitrile,  
caoutchouc butyle,

## Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

## Informations générales

L'état physique: liquide  
Couleur: noir  
Odeur: douce - caractéristique

## Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH-Valeur: non applicable Testé selon la méthode  
**Modification d'état**  
 Point/intervalle de fusion: <-35 °C  
 Point d'ébullition: 40 - 110 °C DIN 53171  
 Point d'éclair: -25 °C DIN 51755  
 Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. %  
 Limite supérieure d'explosivité: 13 vol. %

**Fiche de données de sécurité**

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**510.000 teinture**

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 510

Page 5 de 10

Température d'inflammation:	260 °C	DIN 51794
Pression de vapeur:	120 hPa	DIN EN 12
Densité:	0.800 g/cm <sup>3</sup>	DIN 51757
Hydrosolubilité:	partiellement miscible	
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	3,5 mPa·s	DIN 53018
Teneur en solvant:	91,1 %	

**Autres données****10. Stabilité et réactivité****Conditions à éviter**

La décomposition thermique peut se produire au-dessus de 200 °C. Pas de décomposition en utilisation conforme.

**Matières à éviter**

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

**Produits de décomposition dangereux**

Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage. Oxydes de carbone En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Monoxyde de carbone

**11. Informations toxicologiques****Toxicité aiguë**

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques et des acidoses métaboliques.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

donnée non disponible Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Effets corrosifs et irritants**

L'inhalation de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire chez les sujets très sensibles. Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux chez les personnes sensibles.

**Effets sensibilisants**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques et des acidoses métaboliques.

**Effets cancérrogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**12. Informations écologiques****Écotoxicité**

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

**Mobilité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Persistance et dégradabilité**

Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

**Potentiel de bioaccumulation**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Fiche de données de sécurité**

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**510.000 teinture**

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 510

Page 6 de 10

**Information supplémentaire**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

**13. Considérations relatives à l'élimination****Élimination**

Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

080103 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

080103 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

**14. Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

No. ONU:	1993
ADR/RID classe:	3
Code de classement:	F1
Panneau d'avertissement	
No. danger:	33
Étiquettes:	3



ADR/RID Groupe d'emballage:	II
Quantité limitée (LQ):	LQ4
Code de restriction concernant les tunn	D/E

**Nom d'expédition**

Matières liquides inflammables, n.s.a

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Système d'alarme: (Acétone )  
Réglementations particulières: 274 601 640D  
Catégorie de transport: 2

**Transport fluvial**

No. ONU:	1993
ADNR-Classe:	3
Code de classement:	F1
Étiquettes:	3

**Fiche de données de sécurité**

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**510.000 teinture**

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 510

Page 7 de 10



Groupe d'emballage: II  
Quantité limitée (LQ): LQ4

**Nom d'expédition**

Matières liquides inflammables, n.s.a

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

: 640H  
: 274 330 601 640D  
Système d'alarme: (Acétone )  
E2

**Transport maritime**

No. ONU: 1993  
IMDG-Code: 3  
Marine polluant: •  
Étiquettes: 3



IMDG-Groupe d'emballage: II  
EmS: F-E, F-S  
Quantité limitée (LQ): 1 Liter

**Nom d'expédition**

Matières liquides inflammables, n.s.a  
Auslöser: (Acétone )

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Staukategorie B  
Catégorie: : B  
Réglementations particulières: 274, 330, 944  
E2

**Transport aérien**

ONU/ID No.: 1993  
ICAO/IATA-DGR: 3  
Étiquettes: 3



ICAO-Groupe d'emballage: II  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 305  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 307  
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

## 510.000 teinture

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 510

Page 8 de 10

## Nom d'expédition

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

Système d'alarme: (Acétone )

## Autres informations utiles (Transport aérien)

: Y305

: Y307

E2

60 L

## 15. Informations relatives à la réglementation

## Étiquetage

Symboles de danger:

F - Facilement inflammable; Xn - Nocif



F - Facilement inflammable

Xn - Nocif

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Acétone

## Phrases-R

- 11 Facilement inflammable.  
 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

## Phrases-S

- 02 Conserver hors de la portée des enfants.  
 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

## Conseils supplémentaires

Selon l'Arrêté du 20 avril 1994 du Ministère du Travail, modifié, ce produit doit être étiqueté de la façon suivante: Selon la Directive 1999/45/CE, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

## Étiquetage SGH

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

flamme; point d'exclamation; danger pour la santé



**Fiche de données de sécurité**

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**510.000 teinture**

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 510

Page 9 de 10

**Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P352	Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser du sable, un produit chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.
P235	Tenir au frais.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clé.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans ....

**Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): 90,8 % (726,4 g/l)

**Information supplémentaire**

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (CE 92/85/CEE)

**Fiche de données de sécurité**

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**510.000 teinture**

Date d'impression: 30.05.2010

Code du produit: 510

Page 10 de 10

concernant les femmes enceintes ou allaitant.

**Prescriptions nationales****16. Autres informations****Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

- |       |   |
|-------|---|
| 10    | Inflammable.  |
| 11    | Facilement inflammable.   |
| 20/21 | Nocif par inhalation et par contact avec la peau.   |
| 36    | Irritant pour les yeux.   |
| 36/38 | Irritant pour les yeux et la peau.  |
| 38    | Irritant pour la peau.  |
| 51    | Toxique pour les organismes aquatiques.   |
| 52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 53    | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.                                       |
| 65    | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  |
| 66    | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  |
| 67    | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  |

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3**

- |      |   |
|------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.   |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.  |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané.   |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.  |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H332 | Nocif par inhalation.   |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.    |

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.